



Litiges avec magasin boulanger trafic de console

Par **frat**, le **07/08/2009** à **15:27**

Bonjour,

Voilà il y a 2 jours j'ai acheté un xbox 360 neuve chez l'enseigne Boulanger.
En appelant le sav de microsoft pour l'achat d'un cable je donne le numero de serie de ma console neuve et la surprise!!! ma console est une console d'ocasion car deja enregistré dans leur SAV pour panne.

Donc je retourne a boulanger pour un echange se qu'ils font, puis je leur demande un geste commercial pour la tromperie et les 90km allé retour que je me suis farci, et non ils ne veulent pas.

Donc quand j'ai vu leur comportement je leur est redonné leur console d'occasion en gardant une manette.

Ils m'ont fait une nouvelle facture et un avoir pour une autre console sans regardé le contenu de se que je leur redonné, en m'expliquant qu'il n'y peuvent rien que c'est une erreur d'avoir m'y un produit d'occasion dans des produit neuf (moi je trouve sa tres bizarre)

Je voulais savoir si ils sont dans leur droits de me la reclamer alors qu'ils n'ont pas fait attention a se que je redonné et en m'ayant fait une autre facture.

merci d'avance

Par **frat**, le **07/08/2009** à **15:30**

up
svp

Par **frog**, le **07/08/2009** à **16:32**

[citation]Je voulais savoir si ils sont dans leur droits de me la reclamer[/citation]
Oui.